

# WAIRFAAZ – CONDITIONS GENERALES

## 1. Généralités

---

Les présentes conditions générales (ci-après les « conditions générales ») régissent la relation entre le centre sportif de Warfaaz, dont le siège social est établi à 4900 Spa, Avenue Amédée Hesse 41, inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BCE : 0418.746.822 (ci-après « la Société »), organisatrice de l'événement sportif « WAIRFAAZ », et ses clients (ci-après le(s) « Participant(s) »).

La Société propose des événements sportifs, entre autres des courses avec des obstacles gonflables géants (ci-après le « WAIRFAAZ » ou l(es) « Événement(s) »).

L'application des conditions Générales constitue une condition déterminante du consentement de la Société à l'organisation de l'évènement en faveur des Participants. Sauf dérogation expresse et écrite, les conditions Générales excluent toutes autres conditions, notamment celles du Participant. Seules des clauses particulières conclues par écrit avec le participant peuvent déroger aux présentes Conditions Générales.

Les Conditions Générales sont librement accessibles à tout moment sur le site web de la Société : <http://www.wairfaazchallenge.be>, de sorte qu'en s'inscrivant à l'évènement le participant déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et confirme son acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales.

La Société se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales, à tout moment et sans notification préalable, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site web.

## 2. Processus d'inscription à l'évènement

---

Pour s'inscrire à l'évènement, le participant doit se rendre sur le site web de l'évènement. Il procède à son inscription en remplissant le formulaire. Dans celui-ci, il indique les coordonnées qui lui sont demandées (notamment nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail). Il choisira son heure de départ, le choix pourra se faire entre 9h00 et 17h00 (les vagues sont limitées à 50 personnes toutes les 10')

Ne seront prises en considération que les inscriptions qui comportent les mentions suivantes :

- l'identité du participant (nom et prénom, sexe, date de naissance) ;
- les coordonnées du participant (adresse e-mail, code postal) ;
- l'acceptation des présentes Conditions générales de vente ;
- le paiement de l'inscription sur le compte de l'évènement.

Après avoir reçu confirmation du paiement à l'inscription, la Société envoie au participant un récapitulatif de son inscription ainsi que les différentes informations pratiques concernant la course.

La Société se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de refuser l'inscription d'un participant, notamment dans le cas où les données communiquées par le participant s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes ou lorsqu'il existe un litige relatif au paiement d'une inscription antérieure.

### 3. Prix

---

Les prix mentionnés sont toujours exprimés en euros et s'entendent TVA comprise, sauf indication contraire.

Le prix de l'inscription pour l'évènement est variable selon la date d'inscription et est déterminée sur le site web de la Société. Le paiement se fait sur le compte en banque de l'évènement après réception d'un mail de confirmation au moment même de l'inscription.

### 4. Droit de rétractation

---

L'inscription à l'évènement relève des services visés à l'article VI.53, 12° du Code de droit économique, qui exclut le droit de rétractation prévu à l'article VI.47 pour la prestation de services liée à des activités de loisir si le contrat prévoit une date ou une période d'exécution spécifique.

En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement du montant de l'inscription et de tous les frais supplémentaires, sans préjudice des articles 5 et 8 des présentes Conditions générales.

### 5. Remboursement :

---

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf circonstances exceptionnelles jugées au cas par cas par la Société exclusivement (Présentation d'une certification médicale...). Il est toutefois possible pour un participant de transférer gratuitement son inscription à une autre personne en fournissant les coordonnées de ce nouveau participant, par mail, à la société. L'inscription peut également être transférée à l'année suivante (si l'évènement a lieu, dans le cas contraire, l'inscription serait perdue.)

### 6. Obligations du Participant

---

Chaque Participant déclare et garantit :

- qu'il se conformera aux directives données par les organisateurs lors de l'évènement, ainsi qu'à toute législation en vigueur (respect de l'environnement, du Code de la route, etc.)  
Le non-respect de cette clause dégage la Société de toute responsabilité et entraîne l'application des lois en vigueur ;
- qu'il est en bonne santé et apte à l'accomplissement des efforts physiques requis par la participation à l'évènement, dont il reconnaît le caractère potentiellement dangereux ;
- qu'il ne sera pas en état de digestion lorsqu'il participe à l'évènement (comprenant des structures aquatiques, et donc susceptible de provoquer une hydrocution) ;

- qu'il est valablement et suffisamment assuré pour les dommages qu'il pourrait causer aux tiers lors de l'évènement ;
- qu'il est valablement et suffisamment assuré pour son propre dommage, qu'il soit corporel ou matériel, survenant lors de sa participation à un évènement.
- qu'il a minimum un âge de 5 ans le jour de l'évènement. Les mineurs qui participent à la course sont sous la responsabilité de leurs parents et doivent être accompagnés par ceux-ci

Chaque participant devra porter le bracelet de l'organisation pour faire le parcours. Dans le cas inverse, il pourrait être retiré de l'épreuve.

Il appartient à chaque participant de décider de prendre le risque de tenter de franchir chaque obstacle, sachant qu'aucun obstacle n'est obligatoire et qu'aucun participant ne sera disqualifié de la course en cas de non-franchissement de l'obstacle.

Tous les obstacles sont contournables sans conséquence. En s'inscrivant à l'évènement, chaque participant est conscient des risques et du caractère difficile d'une telle activité physique.

Le participant en assumera seul les conséquences éventuelles. Le participant décide donc, volontairement en fonction de ses capacités et en pleine conscience des risques existants, de prendre part ou non à l'épreuve ou au franchissement d'un obstacle.

Les participants ainsi que leurs accompagnateurs suivent, le sens du parcours, les flèches et le balisage et veillent à ne pas s'écarter des chemins et/ou des limites déterminées, afin de ne pas nuire à la nature, à l'environnement et aux riverains, et à ne pas se mettre en danger sur des zones non sécurisées.

Les accompagnateurs veillent expressément à ne pas gêner les participants sportifs, ni à les aider, sous peine de disqualification immédiate du participant. Les accompagnateurs veillent également à respecter les zones d'accès qui leur sont réservées.

Aucun matériel spécifique n'est requis si ce n'est une tenue qui permet la pratique d'une telle discipline. Du matériel de sport confortable et adapté tel que des chaussures de sport légères est cependant conseillé. Les vêtements amples et flottants, les chaussures à crampons et autres pointes en fer sont interdits. Les cheveux et les lunettes doivent être attachés. Le port de lentilles de contact est déconseillé.

## 7. Responsabilité

---

Toutes les obligations dont est débitrice la Société sont exclusivement de moyen.

La Société n'est responsable que :

- de son dol ;
- de sa faute lourde ou de celle de ses préposés ou mandataires.

Dans tous les cas, la responsabilité de la Société se limite au dommage direct subi par le Participant, à l'exclusion de tout dommage indirect généralement quelconque, tel que

dépenses supplémentaires, perte d'exploitation, perte de contrat, perte de données, préjudice financier ou commercial, pertes de bénéfice ou de chiffre d'affaires, augmentation de frais généraux, etc. ou tout autre dommage de ce type.

En cas de perte de vie ou de dommages corporels causés au participant, résultant d'une infraction délibérée ou d'une négligence de la Société ou d'un de ses préposés ou mandataires, la Société est responsable conformément aux dispositions légales applicables.

En revanche, la Société ne peut être tenue responsable pour de tels dommages résultant d'un acte ou d'une omission d'un tiers, en ce compris les autres participants à l'évènement.

En cas de mise à disposition d'un parking de stationnement, d'un parking à vélos ou de consignes par la Société lors de l'évènement, la Société n'a pas la qualité de dépositaire, de sorte qu'elle n'assume en aucune façon une obligation de garde ou de surveillance et n'encourt aucune responsabilité pour tout agissement de tiers et pour tout dommage, dégât, vol, perte, etc. qui pourraient y survenir. Elle exclut également toute responsabilité de dépositaire lors du stockage de matériel par le participant dans les infrastructures de l'évènement.

## 8. Force majeure

---

La Société ne peut être tenue pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les événements suivants :

- 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique de la Société ou de sa base de données lorsque l'un ou l'autre de ces événements ne peut raisonnablement pas être directement imputée à la Société et qu'il n'est pas démontré que la Société a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces événements,
- 2) les catastrophes naturelles,
- 3) les incendies,
- 4) les intempéries,
- 5) les épidémies,
- 6) les actes de guerre ou de terrorisme,
- 7) les grèves, déclarées ou non,
- 8) les lock-out,
- 9) les blocus,
- 10) les insurrections et émeutes,
- 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité),
- 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données,
- 13) une défaillance du réseau de télécommunications,
- 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend la Société,

15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de la Société.

Le Client reconnaît que La Société ne sera pas tenue de lui rembourser la somme stipulée sur la facture ni lui verser une quelconque indemnité du fait de l'interruption ou de l'annulation totale de l'évènement et/ou du programme et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de La Société aux fins d'obtenir des dommages/intérêts pour ces motifs. Voir point 5 pour la notion de remboursement.

## 9. Protection des données & droit à l'image

---

La Société s'engage à respecter les données à caractère personnel et la vie privée de chaque participant conformément à sa politique de confidentialité disponible sur son site web : <http://www.wairfaazchallenge.be>

Par sa participation à l'évènement, le participant reconnaît être susceptible d'être photographié et/ou filmé. Si tel est le cas, le participant déclare être d'accord que sa photo et son image, imprimée, en ligne, sur le site internet de la Société (ainsi que des éventuelles applications) ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.), sur film ou sur vidéo etc., soit éventuellement utilisée à usages promotionnels par et pour la Société sans réclamer une rémunération. Dans le cas où, le participant y serait opposé, il doit le formuler par mail à l'adresse de contact donnée à l'inscription.

## 10. Propriété intellectuelle

---

Les informations, logos, dessins, marques, modèles, slogans, chartes graphiques, etc., accessibles au travers du site web de la Société sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf convention contraire expresse et préalable, le participant n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site web de la Société.

Sauf dérogation expresse, le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle à quelque titre que ce soit.

## 11. Internet et nouvelles technologies

---

Le participant reconnaît les restrictions et les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel le site web est actuellement ou sera à l'avenir mis à disposition. Le participant reconnaît aussi les risques de stockage et de transmission d'informations par voie numérique ou électronique.

Le Participant accepte que la Société ne puisse être tenue responsable pour tout dommage causé par l'utilisation du site web (ainsi que des éventuelles applications) de la Société ou d'internet, suite aux risques précités.

Le Participant accepte en outre que les communications électroniques échangées et les backups réalisés par la Société puissent servir de preuve.

## 12. Nullité

---

Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales venait à être déclarée nulle, cette nullité n'affectera pas la validité des autres clauses et les Conditions Générales continueront à sortir leurs effets sans cette disposition, étant entendu cependant qu'une disposition valable dont l'économie correspondrait ou serait aussi proche que possible de l'effet de la disposition nulle ou inopérante lui sera substituée au terme d'une négociation de bonne foi entre les Parties.

## 13. Droit applicable et tribunal compétent

---

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les Conditions Générales sont régies exclusivement par le droit belge. Le Participant bénéficie également de la protection que lui assurent les dispositions impératives du droit qui serait applicable en l'absence de cette clause.

En cas de litige pour l'application ou l'interprétation des Conditions Générales, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents à moins que la Société, agissant comme demandeur, ne préfère porter l'action devant tout autre tribunal compétent.